

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 104 (1968)
Heft: 4

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4

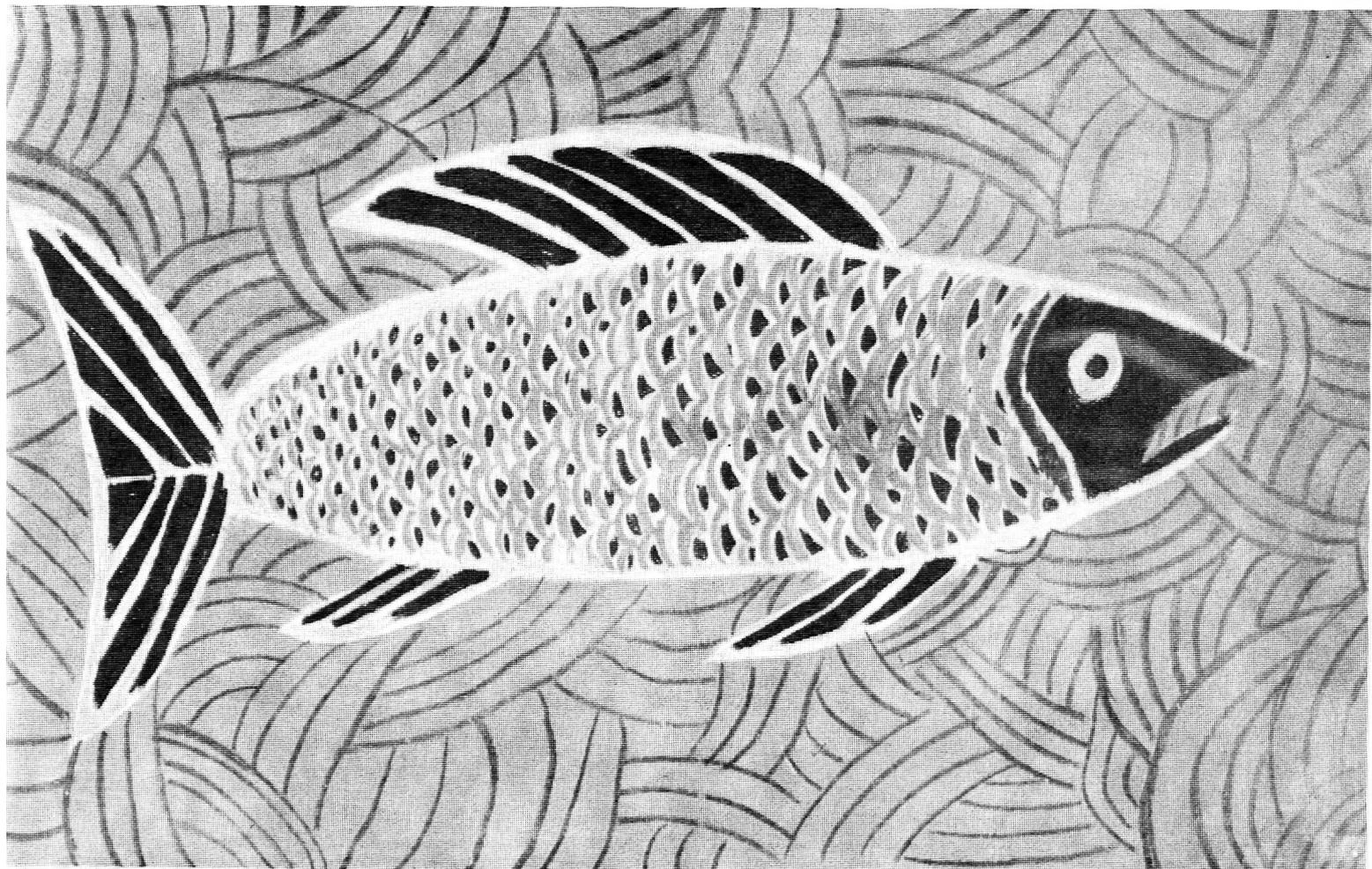
Montreux, le 2 février 1968

396

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif



Craies grasses
Elève de 5^e année
primaire

comité central

XXXVI^e Congrès de la FIAI

Le XXXVI^e Congrès de la Fédération internationale des associations d'instituteurs s'est tenu à Copenhague du 25 au 28 juillet 1967. Vingt et une associations d'Europe principalement, mais également d'Afrique, du Proche-Orient, d'Australie y avaient délégué quelque quatre-vingts participants.

La SPR y était représentée par son président M. Jean John, et un membre du bureau, M. G. Bobilier. Notre ancien président SPR, Armand Veillon assumait la lourde charge de rapporteur général.

Les séances, le logement, les repas avaient pour cadre l'Institut royal du Danemark pour les hautes études pédagogiques (Danmarks laererhøjskole). Selon une coutume établie depuis de nombreuses années, la Fédération internationale groupant les associations de nos collègues du degré secondaire (FIPESO) tenait ses assises au même lieu, en même temps. Ce parallélisme, permet de nombreux et fructueux échanges entre enseignants de degrés différents, d'autant plus que les thèmes mis à l'étude dans l'une et l'autre fédération étaient proches parents. Ils avaient trait aux conditions de travail du personnel enseignant et aux moyens propres à donner une efficacité plus grande à l'enseignement.

Salutations

Parmi les personnalités qui apportèrent leur salut aux congressistes, nous citerons :

M. Orla Møller, ministre des affaires ecclésiastiques qui, en l'absence du ministre de l'éducation nationale, souhaite la bienvenue aux délégués au nom du Gouvernement danois. Son pays reçoit toujours avec plaisir les importantes conférences internationales.

M. Stinus Nielsen, président du Danmarks Laererforening, dit sa joie de recevoir au nom de son association ses collègues étrangers. Les organisations professionnelles jouent dans le domaine de l'amélioration constante de l'enseignement un rôle très important.

M. Vladimir Hercik, représentant de l'UNESCO, félicite la FIAI d'avoir mis à l'étude un thème qui s'appuie sur la Recommandation votée à Paris par la Conférence intergouvernementale de l'UNESCO. C'est là un excellent moyen de faire connaître les principes de base de la Recommandation. La convergence de l'objectif des deux organisations, l'esprit de collaboration devront permettre l'application pratique des thèses. Les travaux du Congrès de Copenhague constituent un premier pas dans cette recherche. Il est indispensable que les organisations nationales coordonnent leurs efforts et renforcent leur action.

Actuellement, une enquête est en cours, au sein de l'UNESCO, sur la participation des enseignants à l'élaboration de la politique scolaire. La FIAI, par le truchement de la CMOPE pourra être appelée à participer à cette enquête qui se conclura par une réunion au siège de l'UNESCO, probablement au cours du printemps.

M. Harold Torpe, directeur de l'Institut danois des hautes études pédagogiques présente aux congressistes l'institution qu'il dirige. Cette école est destinée à la fois à la formation complémentaire du corps enseignant et à la recherche pédagogique. Les cours y sont dispensés à des étudiants déjà titulaires d'un brevet d'enseignement, ayant même, pour la plupart quelques années de pratique. Plusieurs types de formation complémentaires y sont pratiqués : cours de vacances, cours par correspondance, cours supérieurs s'étendant sur plusieurs années. Chaque année, environ 10 000 enseignants

danois profitent de l'institut, soit, le 30 pour cent du personnel engagé dans les écoles du Danemark.

Le congrès

Les travaux du congrès sont présidés par M. James-T. Cree, d'Ecosse, président de la FIAI. Avant d'aborder le thème général, l'assemblée entend un message du secrétaire général, notre collègue Robert Michel, de Lausanne.

La FIAI a déjà une longue histoire. C'est en 1874 que l'idée de fonder une association internationale d'instituteurs prend naissance, et elle émane de la SPR. Il faut pourtant attendre 1905 pour que le premier embryon de la FIAI voie le jour. Aujourd'hui, la FIAI groupe 33 associations de 25 pays. Statutairement, toutes ces associations font partie de la CMOPE qui elle, rassemble les associations d'enseignants de tous les degrés, sur le plan mondial.

La FIAI ne borne pas ses ambitions à l'étude des problèmes d'organisation scolaire et de pédagogie, elle considère que l'éducation n'est possible que par une action en faveur de la paix, et cette action n'est efficace que lorsqu'elle est basée sur la défense commune de la liberté, des formes et des réalisations démocratiques. C'est ainsi que le bureau exécutif, au moment où des hostilités se déclenchaient au Moyen-Orient a adressé au Conseil de sécurité de l'ONU, aux gouvernements d'URSS et des USA un appel leur demandant d'user de leur pouvoir pour faire cesser les combats, et sauvegarder la paix mondiale.

C'est la troisième fois que la FIAI a le privilège de tenir ses assises à Copenhague. Nos collègues danois ont tout mis en œuvre pour faciliter le déroulement du congrès, nous leur devons de très chaleureux remerciements.

Thèmes du congrès

Le questionnaire adressé aux fédérations nationales portait sur cinq points du chapitre IX de la Recommandation de l'UNESCO.

« Pour nous, enseignants primaires, dira le président Cree, nous nous sommes attachés plus particulièrement à l'étude de ce qui concerne directement le bien-être des enfants. La Recommandation peut être considérée comme une véritable « charte des enseignants ».

Les fédérations avaient à donner leur avis sur les points suivants :

1. Effectif des classes
2. Personnel auxiliaire
3. Auxiliaires d'enseignement
4. Organisation de l'enseignement
5. Bâtiments scolaires.

Chacun de ces points comportait un double aspect : politique des gouvernements et politique souhaitée par les associations d'enseignants.

Il appartenait à notre collègue Armand Veillon, ancien président de la SPR de faire la synthèse des rapports reçus.

La diversité des systèmes scolaires, les conditions d'enseignement propres à chaque pays rendent un dénominateur commun difficile à trouver. Toutefois, les 18 rapports laissent tous apparaître le sentiment élevé que les enseignants primaires ont de leur profession. Les thèses de la Recommandation de l'UNESCO sont bien loin d'être encore réalisés dans les faits. On constate du reste, presque partout, un notable divorce entre les textes légaux et les situations de fait. La pénurie de locaux et d'enseignants entraîne l'application hâtive de palliatifs au détriment de la mission profonde de l'école.

Tous les rapports font également mention de la nécessité impérieuse d'une association effective et légale des enseignants à la gestion et aux destinées de l'école.

La discussion, largement utilisée par les représentants de 11 pays confirme que malgré la variété des systèmes éducatifs, le souci constant des instituteurs primaires est d'assurer aux enfants une formation et une éducation de base solides et cohérentes.

Il appartient à la FIAI et aux associations nationales de faire passer dans la pratique les thèses de la Recommandation.

A cet effet, le congrès vote à l'unanimité la résolution suivante :

Les conditions favorables à l'efficacité de l'enseignement à l'école primaire

La XXXVI^e Conférence internationale des délégués de la FIAI, réunie à Copenhague, du 25 au 28 juillet 1967, pour délibérer des conditions favorables à l'efficacité de l'enseignement à l'école primaire

considérant

- la Recommandation de la Conférence intergouvernementale spéciale sur la condition du personnel enseignant ;
- en particulier les thèses ci-dessous :

85. Le travail de l'enseignant est si spécial et si utile qu'il devrait être organisé et facilité de manière à éviter perte de temps et d'efforts.
86. Les effectifs des classes devraient être de nature à permettre à l'enseignant de donner à chacun de ses élèves une attention particulière. De temps à autre, on devrait pouvoir réunir les élèves par petits groupes, ou même les prendre un à un, pour leur donner, par exemple, un enseignement correctif. On devrait pouvoir aussi les réunir en grand nombre pour des séances d'enseignement audio-visuel.
87. Afin de permettre aux enseignants de donner tous leurs soins à leurs tâches professionnelles, les établissements scolaires devraient disposer d'un personnel auxiliaire, chargé des fonctions étrangères à l'enseignement.
88. 1) Les autorités devraient doter les enseignants et leurs élèves d'auxiliaires modernes d'enseignement. Ces auxiliaires devraient être considérés non comme remplaçant le maître, mais comme permettant d'améliorer la qualité de l'enseignement et d'étendre le bénéfice de l'éducation à un plus grand nombre d'élèves.
2) Les autorités devraient favoriser les recherches sur l'emploi des auxiliaires d'enseignement et encourager les enseignants à prendre une part active à ces recherches.
89. Le nombre d'heures de travail demandé aux enseignants, par jour et par semaine, devrait être fixé en consultation avec les organisations d'enseignants.
90. En fixant les heures de cours, il faudrait tenir compte de tous les facteurs qui déterminent la somme de travail que les enseignants ont à fournir tels que :
 - a) le nombre d'élèves dont l'enseignant doit s'occuper, par jour et par semaine ;
 - b) le temps qu'il est nécessaire de réserver pour la bonne préparation des cours et la correction des exercices ;
 - c) le nombre des différents cours à donner chaque jour ;
 - d) le temps exigé des enseignants pour participer à des recherches, aux activités parascolaires, pour surveiller les élèves et pour les conseiller ;

- e) le temps qu'il est souhaitable de laisser aux enseignants pour informer les parents et s'entretenir avec eux des progrès des élèves.
108. Les bâtiments scolaires devraient donner des garanties de sécurité, être agréables par leur conception d'ensemble, et aménagés de manière fonctionnelle ; ils devraient se prêter à un enseignement efficace et aux activités parascolaires et communautaires, en particulier dans les régions rurales ; construits en matériaux durables et selon les normes de l'hygiène, ils devraient pouvoir convenir à divers usages et être d'un entretien facile et économique.
109. Les autorités devraient veiller au bon entretien des locaux scolaires de manière à ne faire courir aucun risque à la santé ni à la sécurité des élèves et du personnel enseignant.
110. Lorsque l'on prévoit la construction de nouvelles écoles, il conviendrait de consulter les représentants attirés du corps enseignant. Lorsqu'on prévoit la construction de nouveaux locaux ou l'agrandissement des locaux dans des écoles déjà existantes, il conviendrait de consulter le personnel enseignant de l'établissement intéressé.

constatant que :

- de sérieux efforts restent à accomplir en vue de ramener les effectifs des classes à des normes compatibles avec les nécessités de l'éducation et d'un enseignement efficace ;
- cet abaissement des effectifs ne doit pas se réaliser au détriment du niveau de qualification des enseignants ;
- le personnel enseignant est encore trop souvent chargé de tâches étrangères à l'enseignement qui pourraient être confiées à du personnel auxiliaire formé pour ces travaux ;
- faute de crédits suffisants, l'école primaire n'est pas toujours équipée comme il le faudrait en moyens auxiliaires d'enseignement susceptibles de prolonger l'action du maître ;
- les organisations d'enseignants ne sont pas toujours consultées lors des études relatives à tout ce qui touche à l'école ;

demande que :

1. l'effectif des classes de l'école primaire ne dépasse pas un maximum de vingt-cinq élèves ;
2. un accent particulier soit mis sur la formation de maîtres qualifiés en nombre suffisant, ainsi que sur la réalisation d'un système de formation continue ;
3. le personnel enseignant soit déchargé de toutes les tâches étrangères à l'enseignement et susceptibles d'être confiées à un personnel auxiliaire formé dans ce but, l'instituteur ou l'institutrice conservant toutefois la responsabilité globale de l'éducation scolaire ;
4. les écoles primaires soient largement équipées en moyens auxiliaires d'enseignement, selon une liste mise au point par les enseignants eux-mêmes ;
5. les écoles primaires puissent recourir aux services de spécialistes de la psychopédagogie et de la rééducation afin de déceler assez tôt les causes de retard ou d'inadaptation scolaires et que des mesures adéquates soient prises dans le cadre d'écoles spéciales au bénéfice des enfants handicapés ;
6. la législation scolaire soit périodiquement remise à jour ;
7. les organisations d'enseignants soient consultées lors de toute étude relative à un aspect du problème scolaire (législation, organisation, plans d'études, constructions, etc.).

Relations FIAI-CMOPE

Le syndicat général du personnel enseignant des Pays-Bas (ABOP) auquel sont rattachés les enseignants de tous les degrés avait déposé auprès du bureau exécutif un projet de résolution visant à intégrer davantage la FIAI au sein de la CMOPE. Par la voix de son président, M. Van Steenberg, le syndicat hollandais estime qu'il est bien difficile aujourd'hui de tracer une limite précise entre enseignement primaire et enseignement secondaire. Le regroupement dans un organisme unique (la CMOPE, en l'occurrence), permettrait une unité d'action plus grande tout en simplifiant le problème des représentations.

M. Robert Michel, secrétaire général fait remarquer qu'il s'agit là d'un problème d'une importance fondamentale. L'acceptation des suggestions de nos collègues hollandais entraînerait un profond changement de la FIAI, voire sa disparition au profit de la CMOPE. Une étude approfondie est nécessaire. Le présent congrès ne saurait prendre position à ce sujet. Le bureau exécutif propose de désigner une commission spéciale qui aura pour tâche de débattre la question et de rapporter au prochain congrès FIAI. M. Van Steenberg se rallie à cette proposition. La commission sera composée du bureau exécutif auquel se joindront un délégué de l'ABOP et des délégués des associations que l'affaire intéresse, et qui désirent apporter leur collaboration.

Financement de la CMOPE

En février 1967, une lettre émanant du secrétaire de la Confédération mondiale informait les associations nationales que la fondation Vernon qui subsidie la CMOPE recevait elle-même des dons du CIA (Central Intelligence Agency). Cette information a suscité une vive émotion parmi les fédérations. M. Madé Loriaux, de Belgique, demande que toute la lumière soit faite sur la provenance de ces fonds. Les demandes d'explications formulées n'ont donné aucune réponse satisfaisante. Nos organisations syndicales vivent des cotisations de leurs membres, elles s'assurent ainsi une complète indépendance vis-à-vis de quelque puissance que ce soit. Le fait que la CMOPE reçoit des subsides d'un organisme à caractère politique est de nature à gêner cette liberté d'expression et d'opinion qui nous est chère.

M. Loriaux demande que les délégués de la FIAI posent ouvertement la question au prochain congrès de la CMOPE à Vancouver. Au cas où la Confédération mondiale accepterait encore des subsides du fonds Vernon, cette question devra être mise à l'ordre du jour du prochain congrès de la FIAI.

M. Robert Michel, qui est également membre du bureau exécutif de la CMOPE assure que les dons de la fondation Vernon n'ont jamais été assortis d'aucune condition. Il semble bien, toutefois que la CMOPE ne fera plus appel à la fondation Vernon tant que les origines de celui-ci n'auront pas été éclaircies. En l'état actuel, la Confédération mondiale ne pourrait vivre des seules cotisations de ses membres.

L'assemblée vote alors la résolution suivante :

Les associations nationales membres de la FIAI, réunies en assemblée générale à Copenhague, du 25 au 28 juillet 1967, profondément attachées à l'indépendance et à la liberté d'expression syndicale, sérieusement troublées par les informations relatives à l'origine de certains fonds mis à la disposition de la CMOPE, chargent le représentant de la FIAI au Congrès de la CMOPE à Vancouver :

— d'obtenir une information claire et précise sur l'origine et les conditions d'emploi des fonds reçus sous forme de dons ;

— de demander que des mesures soient étudiées en vue de permettre à la CMOPE d'assurer le financement de ses activités d'une façon absolument incontestable.

L'assemblée charge le bureau exécutif de faire rapport à ce sujet aux associations nationales adhérentes et de porter la question à l'ordre du jour du prochain Congrès de la FIAI.

La FIAI et la paix

Comme l'a rappelé M. Robert Michel dans son exposé introductif, la FIAI, outre l'aspect pédagogique de son activité ou la défense matérielle de ses membres, estime avoir un rôle à jouer dans l'établissement et le maintien de la paix dans le monde. Elle se veut un instrument de défense de la liberté et des principes démocratiques. Le respect des Droits de l'homme, plus spécialement des Droits de l'enfant, n'est pas chose universelle. Le SNI (Syndicat national des instituteurs de France) dépose et fait adopter par l'assemblée la résolution suivante :

Résolution

A l'heure où, dans de nombreuses régions du globe, les libertés individuelles sont délibérément bafouées, où la démocratie subit des reculs inquiétants, où le recours à la force tend à devenir le seul moyen de résoudre les différends entre Etats et entre peuples,

la FIAI, réunie en congrès à Copenhague, du 25 au 28 juillet 1967, tient à traduire l'émotion des enseignants des différents pays regroupés en son sein face aux conflits actuels.

Elle réaffirme solennellement les principes qui déterminent son action internationale parce qu'ils constituent la base même de la mission d'enseignement à laquelle se dévouent ses membres dans tous les pays :

- il n'y a pas de progrès humain possible sans le respect des libertés individuelles et des droits de l'homme ;
- il n'y a pas de progrès social sans le respect de la démocratie, de ses règles et de ses exigences ;
- il n'y a pas de paix possible entre les peuples sans la reconnaissance franche et totale du droit de tous les Etats à l'existence et à la sécurité, sans l'acceptation par tous du principe du règlement de tous les différends par la négociation dans le cadre des organisations internationales.

Election du bureau exécutif

Pour succéder au président James-T. Cree, dont le mandat de deux ans est à son terme, le congrès fait appel au collègue danois Peter-A. Andersen.

Le secrétaire général, Robert Michel, et le trésorier, Gustave Willemin sont confirmés dans leurs charges.

Le bureau sera complété par des délégués désignés par les associations des pays suivants : République fédérale d'Allemagne, Angleterre, France, Belgique, Sénégal, Suède, Suisse (SLV).

Le prochain congrès aura lieu à Dublin du 31 juillet au 3 août. Il fera suite au Congrès de la CMOPE qui se réunira dans la même ville.

G. Bobillier.

XV^e Semaine pédagogique internationale Trogen - Village Pestalozzi, 17-24 juillet 1968

Sous le patronage de la Schweizerische Lehrerverein, de la Société pédagogique romande et de Fraternité mondiale, la Semaine pédagogique internationale traditionnelle aura lieu cet été au Village Pestalozzi. Elle sera consacrée à la place de l'art dans l'éducation.

Thème général : activité créatrice et efficacité du travail scolaire, avec travaux pratiques.

Inscription auprès de M. Paul Binkert, rédacteur de la Schweizerische Lehrerzeitung, Obergrundstrasse 9, 5430 Wettingen.

Inscription Fr. 180.—.

Ceux qui ont participé aux Semaines pédagogiques du Generoso et de Villars-les-Moines voudront retrouver l'ambiance cordiale et chaleureuse de ces rencontres, toujours empreintes d'un esprit de sincère recherche.

A. P.

Concours international de dessin

La ville de Forte dei Marmi organise chaque année une Exposition internationale de dessin et peinture à laquelle participent des enfants de 5 à 15 ans de toutes les parties du monde.

Cette année l'exposition en est à sa douzième édition.

Elle commença en 1957, comme un fait local, comme une simple exposition des meilleurs dessins des élèves de l'école de Forte dei Marmi. Puis elle s'étendit aux autres villes de la Toscane, et intéressa ensuite les autres régions italiennes.

En 1960, les enfants de trois nations étrangères (Suisse, France et Belgique) entrèrent en lice avec leurs camarades italiens du même âge. Elle s'étendit ensuite à la plupart des nations européennes, franchit les océans et intéressa enfin le monde entier. Le nombre d'œuvres a augmenté d'années en années. Des quelques dizaines et centaines de copies des premières années, nous sommes arrivés aux 12 600 de cette année avec la participation de toutes les provinces italiennes et de 37 nations étrangères.

Si l'importance de l'exposition a subi une évolution dans son avancement, les finalités sont restées les mêmes : elle a voulu représenter le monde intérieur de l'enfant à travers son expression graphique. Par conséquent, l'exposition n'est pas un tremplin de lancement pour la création de futurs artistes mais une rencontre entre divers langages d'enfants qui, bien qu'éloignés au point de vue géographique et ethnique, démontrent que l'âme de l'enfant est pareille sous toutes les latitudes.

Ainsi, il est évident que le langage de l'enfant, dans une expression universelle, franchit toutes les frontières.

Les succès obtenus par les éditions précédentes ne furent pas considérés, par le comité organisateur, comme un point définitif, mais comme un point de départ vers de nouveaux horizons. Il était nécessaire, au cours des années suivantes de vivifier l'exposition avec de nouvelles initiatives, d'élargir son horizon, de lui donner un nouvel essor pour augmenter la capacité de rendement de cette originale et sympathique création de Forte dei Marmi, pour la rendre plus vivante, plus sentie, plus chaude, plus humaine, car les enfants en sont les protagonistes et ils ont droit à la sympathie, à l'aide, à l'encouragement.

Le comité organisateur de l'exposition poussé par le succès toujours croissant et par l'intérêt suscité dans les milieux scolaires internationaux en milliers et milliers d'enfants, d'autorités et de familles dans le monde entier, a senti la nécessité d'adjoindre à l'exposition un Congrès national de pédagogie, concernant l'étude de l'expression graphique infantine, qui aura lieu cette année aussi pendant le mois de mai prochain.

Règlement

Art. 1. L'Exposition internationale de peinture est réservée aux enfants âgés de 5 à 15 ans.

Art. 3. Les concurrents devront présenter leurs œuvres avant le **15 avril 1968**.

Art. 4. Au dos de chaque œuvre, l'auteur devra indiquer, sur une feuille dactylographiée, son prénom et son nom, sa date de naissance, l'adresse précise de son école et la classe qu'il fréquente.

Art. 5. Les dessins et les peintures des concurrents étrangers devront parvenir par l'intermédiaire des ambassades respectives en Italie ou bien directement s'ils sont sujets à des formalités de douane, par l'intermédiaire des bureaux de douane de Marina di Carrara ou de Viareggio (province de Lucques).

Art. 6. Les travaux qui pourront être soupçonnés d'avoir été retouchés par des tiers ou dépourvus des indications demandées à l'article 4 ci-dessus, ne seront pas pris en considération. Les concurrents devront joindre à leur travail une déclaration de leur enseignant, signée par le directeur de l'école, assurant que l'œuvre a été exécutée en classe par l'élève lui-même. L'enseignant sera considéré comme responsable de l'authenticité de l'œuvre.

Art. 7. L'examen des œuvres sera fait par une commission hautement qualifiée qui présentera toutes les garanties de compétence artistique et pédagogique, et qui sera présidée par le sculpteur anglais professeur Enry Moore.

Art. 8. Les œuvres reçues ne seront pas restituées, elles seront propriété exclusive du Comité international de dessin et peinture de l'enfant, qui pourra en disposer comme il jugera bon.

Art. 11. Les œuvres sélectionnées seront présentées à l'Exposition pendant toute la période d'ouverture.

Art. 12. Selon les décisions du jury, les enfants, auteurs des œuvres retenues les meilleures parmi celles qui auront été sélectionnées, seront invités pendant quelques jours à Forte dei Marmi et dans une école du chef-lieu, ils devront exécuter une œuvre *ex-tempore* sur un thème qui pourra être imposé et qui jointe à celle précédemment présentée, devra décider de l'attribution des prix. Pour l'épreuve *ex-tempore*, le matériel utilisé pourra être identique à celui de l'œuvre présentée.

Art. 13. Il sera attribué les prix suivants :

- a) un premier prix absolu pour la meilleure œuvre ;
- b) un prix au premier de chaque année d'âge ;
- c) un prix au second de chaque année d'âge ;
- d) un prix au troisième de chaque année d'âge ;
- e) un prix au quatrième de chaque année d'âge ;
- f) des prix d'encouragement pour les autres.

Art. 14. D'autres prix pourront être décernés par des sociétés ou des particuliers. En ce cas il en sera fait communication par la presse et la radio.

Art. 16. La remise des prix aura lieu à Forte dei Marmi en présence des autorités le jour de l'inauguration de l'Exposition, laquelle sera ouverte au public jusqu'au 31 août 1968 et comprendra les travaux récompensés et signalés par le jury. Les lauréats absents à la cérémonie recevront leur prix par l'intermédiaire des autorités scolaires ou de l'ambassade dont ils dépendent.

Art. 17. L'Exposition internationale de dessin et peinture de l'enfant aura une section réservée aux enfants de 5 à 15 ans des Etats étrangers.

Une fille adoptive de la SPR trop ignorée

C'est la Société romande de lectures pour tous, le Plaisir de Lire. Fondée il y a quarante-cinq ans par des personnalités de Romandie, elle s'est maintenue au cours des ans, fidèle à l'idéal de ses promoteurs qui, sans but lucratif, s'ingéniaient à fournir à tous et au prix de revient des œuvres saines, de réelle valeur littéraire d'auteurs suisses et étrangers. Aujourd'hui, Plaisir de Lire vous offre sans frais d'expédition 3 volumes pour la modique somme de 9 francs. A la page 36 de votre annuaire 1968 vous en trouverez la liste.

Mieux que cela, contre une facile collaboration, elle vous engage d'organiser dans votre localité la vente de ses publications avec le concours de vos élèves. Le 33 1/3 % du montant restera dans votre caisse de classe. Ces livres, bien présentés, ainsi que ceux du Verdonnet, que nous sommes heureux de diffuser, feront la joie des acheteurs.

Notre société, créée, soutenue, dirigée par des enseignants, compte dans son comité Mmes Giddez, Vuillemin, Delhorbe, MM. de Montmollin, Lagnel, Guenat, directeur, l'abbé Crettol, Barbey, professeur, l'oncle Henri de Radio-Genève, et nous en passons. Elle est administrée par un vieux régent.

Conclusion : pour réaliser notre idéal et poursuivre utilement notre but, nous avons besoin de **vous tous** ; donc, soyez des nôtres comme nous sommes heureux d'être des vôtres.

C. Zahnd, administrateur.

Société suisse des maîtres de gymnastique Commission technique - Publication des cours

La Société suisse des maîtres de gymnastique organise, sous les auspices du Département militaire fédéral, les cours suivants pour le corps enseignant :

Cours pour la formation de chefs de camps de ski et d'ex-

ursions : No 31, du 1er au 5 avril 1968, Grand-Saint-Bernard ; No 32, du 16 au 20 avril 1968, Bivio (Grisons).

Ces cours sont réservés aux membres du corps enseignant des écoles officiellement reconnues. Si le nombre des places est suffisant, les candidats au brevet fédéral de maître de gymnastique, au brevet de maître secondaire, les maîtresses ménagères et de travaux à l'aiguille peuvent s'inscrire au cours, pour autant qu'ils participent à la direction d'excursions ou de camps de ski.

Bonne performance physique et connaissance moyenne de la technique du ski sont indispensables.

Indemnités : Une subvention proportionnelle au prix de pension et le remboursement des frais de voyage, trajet le plus direct du domicile au lieu du cours.

Inscriptions : Les maîtres désirant s'inscrire à un des cours doivent demander une formule d'inscription au président de leur association cantonale des maîtres de gymnastique. Cette formule d'inscription dûment remplie sera retournée à Kurt Rüdüsühli, 3632 Thun-Allmendingen, Selibühlweg 19, pour le 1er mars 1968. Les inscriptions tardives ne seront pas prises en considération.

Le président de la Commission technique :

M. Reinmann.

Liste des présidents des associations cantonales :

Genève : Gilliéron Paul, maître de gymnastique, 16, rue Hoffmann, 1202 Genève.

Fribourg : Jean-Claude Chofflon, rue Reichlen, 1700 Fribourg.

Neuchâtel : Gaston Cuche, 3, Bois-Noir, 2053 Cernier.

Valais : Delaloye Samuel, maître de gymnastique, Chili, 1870 Monthey.

Tessin : Bagutti Marco, maître de gymnastique, via San-Gottardo, 6900 Massagno.

Vaud : Lienhard Jacques, maître de gymnastique, 1067 Vers-chez-les-Blancs.

Dépositaire pour le Jura bernois : Jean Petignat, 2905 Courtedoux.

vaud

Secrétariat central SPV : Allinges 2, 1006 Lausanne. Tél. ☎ (021) 27 65 59. Toute correspondance concernant le « Bulletin vaudois » doit être adressée pour le samedi soir (douze jours avant la parution) au bulletinier : Maurice Besençon, 1833 Les Avants/Montreux.

Jardinières d'enfants

A la suite de l'article paru dans l'« Educateur » N° 41 (1967), l'école Aurore nous signale qu'elle a ses propres classes d'application et que, par conséquent elle n'a jamais sollicité l'autorisation d'envoyer des stagiaires dans les classes officielles.

D'autre part, j'ai reçu de l'École d'études sociales et pédagogiques à Lausanne (section jardinières d'enfants) la mise au point ci-dessous.

Je tiens à préciser que si l'article incriminé est sorti de presse non signé, c'est à la suite d'une omission de ma part lors de la révision de l'épreuve et non par désir de me dissimuler aux yeux des intéressés. On voudra bien m'excuser de cette omission.

On me permettra de donner encore un exemple qui ne concerne d'ailleurs pas l'école de M^{lle} Magnenat et de M. Pahud, mais qui semble bien montrer que si j'ai réagi

d'une façon un peu vive, c'est qu'il y a des raisons précises de se poser des questions. Une jeune fille de ma connaissance, très sympathique et très bien disposée, désire devenir jardinière d'enfants, elle s'inscrit donc dans une école privée.

Une des premières missions qu'on lui confie est de chercher elle-même une maîtresse de stage et ensuite, dès le début des cours, avant même d'avoir reçu une formation pédagogique élémentaire, elle doit accomplir 4 demi-journées de stage dans une classe officielle. Il est prévu pour cette jeune fille deux ans d'études et il n'y a pas de cours le samedi ; une opération arithmétique élémentaire montrera quelle est la part que prend l'institutrice officielle à cette formation.

ma. b.

L'article non signé, paru dans l'« Educateur » N° 41 du 22.12.1967, ne doit pas rester sans réponse, car il est bles-

sant pour des personnes qui, pour travailler dans le secteur privé, ne s'efforcent pas moins d'être honnêtes.

L'Ecole d'études sociales et pédagogiques bénéficie de l'hospitalité de 31 maîtresses d'école enfantine vaudoise qui ont compris la raison des stages hebdomadaires que font les futures jardinières d'enfants dans leur classe et qui n'y voient pas, de la part de la direction de cette école, un moyen de « gagner sa vie en faisant travailler autrui ». Les stages ont lieu une demi-journée par semaine en première année et deux demi-journées par semaine en deuxième année, d'octobre à fin mai.

Comme je suis membre de la SPV depuis 1932 (j'ai eu l'honneur de faire partie de son Comité central), j'ai pu exposer dans le N° 27 de l'« Educateur » (15.9.1967) les buts que s'est fixés l'Ecole d'études sociales et pédagogiques pour préparer ses élèves jardinières d'enfants à leur tâche qui s'accomplira dans des institutions telles que garderies, service de pédiatrie des hôpitaux, jardins d'enfants d'entreprises, etc.

Si j'ai été lue de l'auteur de l'article cité plus haut, j'ai été bien mal comprise puisque cette personne pense que les futures jardinières d'enfants accomplissent dans les classes des stages semblables à ceux de l'Ecole normale et que nos élèves brigueront ensuite un poste dans l'enseignement.

Les maîtresses de classe qui reçoivent nos élèves n'ont pas de devoirs à leur égard ; elles remplissent — si elles le veulent bien — une formule de rapport très succincte. Nous apprécions, certes, que ces collègues confient parfois à nos élèves la direction de certains exercices avec les enfants ; elles le font parce qu'elles s'intéressent, au travers de nos élèves, au problème des petits enfants vivant en collectivité.

J'organise les stages hebdomadaires avec l'accord des autorités, après avoir demandé à mes collègues si elles veulent bien m'aider en acceptant une jeune fille dans leur classe, seul milieu bien organisé où des futures éducatrices peuvent observer des enfants en groupe. Si d'autres collectivités présenteraient les mêmes garanties de sérieux, nous n'importunerions pas nos 31 collègues, mais ce n'est pas le cas malheureusement.

Du reste, je sais que quelques-unes regretteraient nos élèves qui rendent des services que certaines personnes doivent apprécier puisque chaque année je reçois des demandes de stagiaires.

Il est vrai que l'Ecole d'études sociales et pédagogiques n'a pas les moyens financiers de rétribuer les maîtresses de stage. Les renseignements financiers ci-dessous montreront que cela ne signifie pas que nous gagnions notre vie par le travail d'autrui.

Nos élèves reçoivent, en plus des stages de classe, 29 heures de cours hebdomadaires pendant deux ans.

Parmi les professeurs, nous avons le plaisir de compter plusieurs maîtresses d'école enfantine retirées de l'enseignement.

Marthe Magnenat.

Complément d'information de M. Claude Pahud

1. L'Ecole d'études sociales et pédagogiques, qui compte quatre sections (école de service social, centre de formation d'éducateurs spécialisés, école d'ergothérapie, école de jardinières d'enfants), est une association au sens des articles 60 et suivants du CCS, reconnue d'utilité publique. Son comité compte plusieurs représentants des autorités cantonales et communales, désignés expressément par elles.

Ses comptes sont vérifiés par la direction des finances de la Ville de Lausanne. L'école est subventionnée par la Confédération, les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Valais et Tessin, ainsi que par la commune de Lausanne.

2. Les comptes de l'exercice 1966-1967, pour notre école de jardinières d'enfants, se présentent de la manière suivante :

Dépenses :

Salaires	Fr. 84 661.50
Prestations sociales	8 938.10
Administration	4 965.35
Locaux	9 520.95
Entretien et réparations	3 847.40
Matériel d'enseignement	2 309.49
Frais scolaires	483.30
Dons et cotisations versés à fonds de réserve	5 014.75
Divers	44.24
Total	119 785.08

Recettes :

Ecolages	50 852.50
Contributions des établissements de stages	4 522.—
Recettes diverses	6 587.30

Déficit sans subvention : Fr. 57 823.28

L'Ecole d'études sociales et pédagogiques diffuse chaque année très largement son rapport annuel et ses comptes. Ils sont à la disposition de quiconque et très particulièrement de la personne, sans doute mal informée, qui a écrit l'article qui nous fait réagir.

3. Je précise enfin que les propos de Mlle Magnenat, comme les miens concernent exclusivement l'Ecole de jardinières d'enfants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne et ne sauraient exprimer la politique des autres écoles de jardinières d'enfants lausannoises.

Le directeur : *Claude Pahud.*

Que dépense-t-on pour l'instruction publique

(Tiré de l'Annuaire international de l'éducation, publié par le BIE et l'UNESCO, chiffres de 1965.)

Dépenses sans les constructions scolaires

1. Zurich, 140 298 700 fr. ; 2. Berne, 127 470 200 fr. ; 3. Bâle-Ville, 87 840 300 fr. ; 4. Genève, 85 544 300 fr. ; 5. Argovie, 66 646 500 fr. ; 6. Vaud, 50 618 600 fr.

Puis : Valais, 43 699 400 fr. ; Neuchâtel, 21 752 900 fr. ; Fribourg, 20 497 100 fr. ; Obwald, 729 690 fr.

Constructions scolaires

Record, Zurich : 2 écoles secondaires supérieures, 68,5 millions ; 24 écoles primaires, 38 millions ; subventions aux écoles primaires, 19 millions ; amortissements, 16,5 millions.

Cantons romands

Valais : projets acceptés, 14 millions ; subventions cantonales, 6 millions ; amortissements, 5 millions.

Genève : projets acceptés, 18 millions.

Fribourg : projets acceptés, 4 millions ; subventions cantonales, 1 million ; amortissements, 0,5 million.

Vaud : constructions cantonales, 1 million ; subventions, 2,5 millions.

Neuchâtel : projets acceptés, 2 millions ; subventions cantonales, environ 1 million.

Guilde de travail - Techniques Freinet

L'assemblée générale de la guilde de travail aura lieu le samedi 10 février à 15 heures, au local rue Curtat 18, Lausanne.

Dès 13 h. 30 il sera possible de passer commande de matériel. Un exposé de M. Rousson, de l'Institut de psychologie de Neuchâtel, suivra.

Invitation cordiale à tout collègue intéressé par notre activité.

Le comité.

Les monotypes aux encres de couleur

Albums, modelage, œuvre collective. Responsable : Marcel Yersin. Lieu : collège de la Colline, avenue Davel 1, cl. Yersin, 8 février à 17 heures.

Matériel : blouse de travail et chiffons.

Mathématiques

La SPV ayant organisé un séminaire de mathématiques modernes en automne 1967, il m'a semblé intéressant de relever ici une partie des propos du professeur du Collège de France, André Lichnerowicz, propos recueillis dans l'« Express », N° 864, 8-14 janvier 1968.

ma. b.

Le langage mathématique

Les mathématiques sont beaucoup une question de langage. Par exemple, je lis partout que les enfants font de la théorie des ensembles. Dieu soit loué, ils n'en font pas, car c'est une chose très difficile, que l'on aborde à la fin de l'université. En fait, les enfants apprennent le langage des ensembles, langage très commode qui donne l'habitude d'une certaine analyse des situations. C'est très proche, peut-on dire, de la grammaire.

Ordre « historique » de l'enseignement des mathématiques

D'abord, notre enseignement est actuellement dispensé selon un état d'esprit historique. On enseigne la géométrie dans l'état d'esprit grec et l'analyse avec un esprit XVIIe-XVIIIe siècle. Les élèves qui se heurtent à l'étude des vecteurs à partir d'un état d'esprit d'origine grecque, et qui, brusquement, rencontrent un état d'esprit relativement moderne, souffrent de cette incohérence. Il ne faut plus faire des mathématiques un enseignement historique, parce que les soucis de rigueur d'Euclide ne sont plus du tout les nôtres, et qu'en vérité Euclide fait beaucoup de pseudo-raisonnements. Les enfants ont quelque excuse s'ils ne comprennent pas la géométrie élémentaire.

Et, en dernier lieu, l'importance des diverses branches a complètement changé. Pour les Grecs, la géométrie était la

reine des sciences. A juste titre, puisque l'algèbre n'existait pas chez eux et que l'arithmétique y était profondément déficiente. Actuellement, dans beaucoup de cas, la géométrie ne nous intéresse pas.

Rôle de la géométrie

Le rôle de la géométrie est l'une des clés du problème de l'enseignement secondaire. Elle a un rôle disproportionné. Au détriment d'une algèbre au sens moderne du terme.

L'apogée de la géométrie se situe dans l'étude des transformations : la translation, qui promène une figure comme sur des rails, la rotation autour d'un centre fixe... Ensuite, on cherche les propriétés des transformations. Certaines sont spécifiques d'un cas, mais d'autres sont très générales. Une rotation suivie d'une seconde rotation, cela compose une troisième rotation, qui mène directement de la position initiale à la position finale.

Enfin, on peut faire toute une algèbre de transformations à priori, qui se différencie de l'algèbre des nombres essentiellement par le fait qu'elle n'est pas communicative, c'est-à-dire qu'il faut respecter l'ordre des transformations. Comme disait le doyen Zamanski, pour faire du café, on ne peut pas mettre l'eau, la cafetière et le café dans un ordre arbitraire. Il n'y a qu'un seul ordre dans lequel cela donne du café.

L'algèbre moderne introduirait une économie

L'économie consiste à faire, une fois pour toutes, l'étude des propriétés algébriques, et à pouvoir appliquer cela à toutes les situations.

Ces notions entrent plus facilement dans la tête des enfants

L'expérience montre que oui. La difficulté est de trouver des enseignants qui se passionnent suffisamment, parce qu'ils ont généralement plus de mal que leurs élèves.

Parce qu'il ne s'agit pas seulement, pour eux, d'apprendre de nouvelles choses, mais de modifier tout leur savoir dans une optique nouvelle. Ce qui est beaucoup plus douloureux.

AVMG

Cours de ski à Davos (1^{er} au 6 avril 1968)

Prix : Fr. 255.— (supplément de Fr. 20.— pour les non-membres AVMG). Ce prix comprend : voyage collectif Lausanne-Davos, logement et pension à l'Hôtel Bellavista (1^{re} catégorie), taxes diverses, abonnement libre parcours sur le Parsennbahn, Weissfluh, Pisch et tous les skilifts annexes. A choix : ski libre ou descentes sous la conduite d'instructeurs IS.

Ce cours est ouvert à tout membre ou ami du corps enseignant primaire ou secondaire.

Renseignements et inscriptions auprès de Daniel Jan, Général-Guisan 5, 1400 Yverdon, tél. (024) 2 59 74, **jusqu'au samedi 9 mars dernier délai.**

Le chef technique : D. Jan.

Permanence des nombres en couleurs

Vendredi 9 février, de 16 h. 30 à 18 h. 30, au Collège de Floréal, à Lausanne.

Situation dans les communes (Suite) voir « Educateur » Nos 1 et 2, 1968.

Communes	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R
Chavannes-sur-Moudon	oui	370	1,2	—	non	oui	oui	non	non	non	non							
Combremont-le-Grand	oui	—	1,3	—	non	oui	oui	non	non	non								
Echallens	non	450	1,1	—	non	non	non	oui	non	non	non	non	non	oui	oui	non	non	non
Provence	non	130	0,9	—	non	oui	oui	oui	non	non	oui*							
Vallorbe	non	400	1,1	7	oui	non	non	oui	non	non	non	non	oui	oui	non	non	oui	non
Vinzel	oui	—	?	?	non	oui	oui	non	non	oui	oui							
Yvorne	oui	—	1,2	—	non	oui	oui	non	non	non	non							

genève

Centre d'informations SFG**Comptes 1967**

Pour ne pas rompre avec la tradition, nous tenons à informer les collègues de la marche de leur centrale pédagogique au cours de l'exercice écoulé. Cependant, des résultats comptables n'ont de sens que si on les compare avec ceux des années précédentes :

	1965	1966	1967
Recettes	19 551.—	25 348.50	36 685.40
Dépenses	15 480.70	22 601.45	30 909.70
Bénéfice	4 070.30	2 747.05	5 775.70

Nul besoin d'autres renseignements pour avoir une idée claire de la situation financière réjouissante du Centre de Vernier pour lequel la devise « Qui n'avance pas recule » n'est pas une boutade.

Une fois de plus, que l'équipe Gallay soit remerciée pour la conscience avec laquelle elle exerce le mandat qu'elle a accepté en 1959 !

Mais sans les nombreux collègues de Genève, Vaud et Fribourg particulièrement, qui n'hésitent pas à acheter de leurs propres deniers des travaux leur rendant service ainsi qu'à leurs élèves, il y a belle lurette que nous aurions mis la clef sous le paillason de la Ferme Dufour.

Et surtout, merci encore à la Municipalité de Vernier pour les locaux qu'elle a mis à notre disposition : ils sont de plus en plus occupés et bourdonnants.

Tribune libre**A propos de dialogue**

Permettez-moi de revenir sur ce sujet et de vous faire part de quelques réflexions.

Ce dialogue, tant à la mode, réclamé partout et par tout le monde, comment le voyons-nous souvent ?

Cherchons-nous vraiment un interlocuteur ou ne voulons-nous pas être plutôt, parfois inconsciemment, un DIALOGUISTE, qui recherche des interprètes pour exécuter ses idées ?

Dans un véritable dialogue, il y a un échange et non une contrainte. Que l'on nous écoute, certes, mais écoutons aussi les autres !

M. W. Spuhler, président de la Confédération, dans un entretien paru dans l'« Illustré » du 28 décembre 1967, déclarait qu'une opinion personnelle n'est pas toujours la seule

valable. Je pourrais étendre cette opinion personnelle à l'opinion d'un groupe, d'une société, que sais-je encore ! Il faut admettre et « respecter l'avis d'autrui »¹. M. Spuhler ajoutait qu'il ne faut pas tout forger dans le même moule !

Je crois que chaque participant à un dialogue devrait penser à ces paroles au moment d'entamer la discussion !

mt.

¹ Article cité.

Correspondance SPG

Vous pouvez envoyer vos lettres et vos communications soit directement aux personnes intéressées, soit à l'adresse suivante :

SPG - Ferme Dufour - 1214 Vernier

M. Gallay les transmettra à qui de droit.

77^e cours normal suisse de travaux manuels et d'école active - Genève (15. 7. au 10. 8. 1968)**Un peu d'histoire et de statistique**

Genève, 1889, 5^e cours suisse, 93 participants, dont 32 Genevois, direction Ls Gilliéron.

Genève 1896, 11^e cours suisse, 164 participants, dont 33 Genevois, direction Ls Gilliéron.

Genève 1927, 37^e cours suisse, 155 participants, dont 16 Genevois, direction Th. Foex.

Genève 1948, 57^e cours suisse, 372 participants, dont 26 Genevois, direction L. Dunand.

Genève 1968, 77^e cours suisse, 2000 participants attendus, direction L. Dunand et A. Grillet.

C'est donc pour la cinquième fois, au cours des ans, que Genève aura l'honneur d'accueillir durant l'été 1968 le cours normal suisse. Cet honneur lui échoit vingt ans après le dernier cours de 1948.

Son comité d'organisation

Le comité en entier de la « Société genevoise de travail

manuel et de réforme scolaire», sous-section de la Société suisse, s'est mué, pour la circonstance, en comité d'organisation. Ce comité, composé de membres du corps enseignant primaire et secondaire, est à l'œuvre depuis de longs mois. En voici les diverses commissions de travail :

Bureau du comité	MM. L. Dunand, A. Grillet, R. Piguët
Relations extérieures	L. Dunand
Cours didactiques	P. Demole
Cours techniques	H. Gaspoz
Logements	J.-P. Wullschleger
Livret de cours	J. Vigny
Distractions	J.-J. Maspero
Expositions	R. Graf

Direction du cours

Directeur	MM. L. Dunand, inspecteur
Directeur-adjoint	A. Grillet, inspecteur
Administrateur central, délégué du comité suisse	J.-J. Lambercy
Adjoint de la direction et de l'administration	P. Demole, inspecteur

Le Comité central suisse, présidé actuellement par M. P. Gysin (Liestal), se compose de 7 membres alémaniques et de 4 membres romands : MM. L. Dunand (Genève), J.-J. Lambercy (Vaud), P. Perrelet (La Chaux-de-Fonds), P. Perret (Neuchâtel).

Nature des cours organisés et horaire de travail

Le programme détaillé des cours organisés paraît, chaque année, avec le numéro de février du journal de la Société suisse, « Le Travail manuel scolaire » (rédacteur romand : M. R. Kissling, Palézieux-Gare, Vaud).

Ce programme comprend des cours en langue française et en langue allemande, de caractère pédagogique ou psychologique (par exemple enfants-problèmes), de caractère didactique (par exemple dessin au tableau noir), de caractère artistique (par exemple rythmique Jaques-Dalcroze) ou technique (par exemple modelage).

L'horaire de travail prévoit des journées de six heures et demie pour les cours didactiques généraux et de sept heures un quart pour les cours techniques (travaux manuels proprement dits), le jeudi compris (le samedi après-midi est libre).

A titre indicatif, au dernier cours normal d'Aarau 1967, 87 sections ont été organisées dont 59 sections consacrées aux branches générales et 28 sections aux travaux manuels.

Appui assuré des autorités locales

Le 77^e cours normal qui sera donc organisé à Genève, durant les grandes vacances scolaires d'été 1968, est placé sous le patronage du Département de l'instruction publique. Cette instance couvre de son autorité l'organisation générale du cours et fournit aux organisateurs toute l'aide matérielle et financière voulue. C'est la Direction de l'enseignement primaire (M. A. Christe) qui est l'organe de liaison entre ledit département et le cours normal.

Ce dernier s'est également assuré l'appui de l'Etat et de la Ville de Genève dans la question primordiale des locaux de cours. Les services responsables des bâtiments ont accordé l'autorisation d'occuper partiellement ou en entier les 12 bâtiments scolaires primaires et secondaires nécessaires au déroulement du cours.

Il s'agit, entre autres, des groupes scolaires de Geisendorf, de Trembley et de Budé — ce dernier ensemble abritant la direction générale du cours — ainsi que de divers ateliers de travaux manuels disséminés en ville et en banlieue.

Cet appui se traduit également par la mise à disposition, par le Conseil administratif de la Ville, de la salle du Grand-Théâtre pour l'organisation de la séance officielle d'ouverture du cours, le 15 juillet 1968.

Ajoutons encore, à l'actif de l'Etat et de la Ville, une manifestation fort sympathique d'amitié confédérale qui sera certainement fort goûtée des participants, la réception officielle offerte au cours par nos autorités.

Collaboration amicale des associations pédagogiques

Les associations pédagogiques genevoises — en l'occurrence, la SPG (Société pédagogique genevoise), qui groupe les trois groupements d'enseignants enfantins et primaires (UAEE, SPG dames, SPG messieurs) et la SGTMRs (Société genevoise de travail manuel et de réforme scolaire) — marqueront leur intérêt et leur appui en collaborant à l'organisation de la soirée de fin de cours.

C'est dire que le corps enseignant genevois, dans sa totalité, va fraterniser avec de très nombreux instituteurs et institutrices venus des quatre coins de la Suisse et même de l'étranger (au cours d'Aarau 1967, 59 participants en provenance des pays suivants : Liechtenstein, Luxembourg, Belgique, Allemagne fédérale, France, Espagne, Tunisie, Egypte).

Exposition des moyens d'enseignement

Dans le cadre du cours lui-même et en complément de l'information générale et pratique dispensée par les différentes sections, une exposition de matériel d'enseignement sera aménagée au siège même du cours, soit au collège de Budé (Petit-Saconnex).

Cette exposition, consacrée à tous les moyens actuels propres à aider les enseignants dans leur tâche et à améliorer le rendement scolaire — appareils divers, fournitures, mobilier, outillage, littérature pédagogique et technique, etc. — ne manquera pas d'éveiller la curiosité et l'intérêt de l'ensemble du corps enseignant et des parents qui voudront bien la visiter.

Problème ardu du logement des participants

Etant donné l'ampleur prise par les cours normaux d'année en année — Bâle 1886, 40 participants ; Aarau 1967, 1917 participants ! — le problème des logements rend toujours plus ardue la tâche des organisateurs. En effet, nous nous attendons à devoir loger 600 à 700 personnes, en moyenne, durant chacune des quatre semaines du cours (15 juillet - 10 août 1968).

L'expérience des cours précédents montre que c'est dans le secteur *chambres privées* que nous devons porter notre effort de prospection. La presse nous aidera certes, en faisant paraître des « appels » périodiques dans les principaux journaux de Genève et de la région, mais la population est déjà bien sollicitée dans une ville de vocation internationale, où les nombreux congrès, cours d'été et autres manifestations accaparent déjà une importante partie des possibilités normales de logement.

Le grand espoir de la commission des logements réside dans une « action » spéciale du corps enseignant auprès des parents des élèves de nos écoles, action dont il a déjà été question dans l'« Educateur » (voir No 39 du 8 décembre 1967).

Le comité genevois d'organisation.

neuchâtel

Avis !

L'exposition « L'Art nègre » présentée au Musée d'ethnographie de Neuchâtel *est prolongée jusqu'au 31 mars*. Les classes y sont les bienvenues.

Comité central

Séance du 14 décembre 1967 à Neuchâtel, présidence : Marcel Jaquet, président.

Pour sa dernière séance de l'année, le CC accueille en la personne de Mme R. Marti la nouvelle déléguée de la section de Neuchâtel. Le président du CC rend brièvement hommage à la mémoire du collègue Willy Zwahlen, ancien président cantonal, membre d'honneur de la SPN, décédé dans sa 69e année.

Correspondance

A la demande de la SPR, nous prions le collègue W. Schupbach, secrétaire fédératif VPOD de transmettre la statistique des salaires. Un échange d'informations est indispensable dans ce domaine, comme dans d'autres du reste, sur le plan suisse.

La commission mixte primaire-secondaire conclut son rapport en exprimant la nécessité de contacts plus fréquents entre les deux associations, et la mise en commun des moyens d'information et d'action. Plusieurs des problèmes qui aujourd'hui préoccupent nos collègues secondaires ont déjà, sinon été résolus, mais fait l'objet d'études et de rapports au sein de la SPN. Il apparaît donc superflu pour l'instant de créer de nouvelles commissions mixtes sur ces objets (information, formation des enseignants). Nous transmettons à nos collègues les rapports y relatifs. Cependant, il faut prévoir des séances communes aux deux comités, notamment pour l'étude du projet de statut des enseignants.

Etudes pédagogiques

Soucieux d'élargir l'aire de recrutement pour l'entrée à l'Ecole normale, tout en maintenant le niveau des études, le Département de l'instruction publique a soumis à la commission des études pédagogiques qui l'a accepté un règlement qui précise les conditions d'admission pour les candidats porteurs d'un autre titre que le baccalauréat pédagogique (voies parallèles).

L'article 15 de la loi sur l'enseignement pédagogique est conçu ainsi :

« Les porteurs d'un baccalauréat délivré par une section littéraire ou scientifique, ou d'un titre équivalent, ne peuvent se présenter à l'Ecole normale que s'ils possèdent les connaissances nécessaires dans les branches suivantes : musique, dessin, travaux manuels, travaux féminins, éducation physique.

» Leur admission à l'Ecole normale reste provisoire pendant un semestre. »

Cet article ne précise pas le sens du terme « titre équivalent », ni les conditions de « mise au niveau » des candidats venus d'une voie parallèle. Un complément était donc nécessaire. La commission des études pédagogiques a donc ratifié les propositions suivantes :

1. La maturité commerciale délivrée par les écoles de commerce du canton ainsi que le diplôme de langues modernes que l'on peut obtenir à l'Ecole supérieure de jeunes filles de Neuchâtel sont pris en considération en vue d'une admission provisoire à l'Ecole normale. La commission admet l'équivalence de ces titres sous leur forme actuelle.
2. L'admission deviendra définitive au terme du premier semestre si les candidats porteurs d'un des titres cités sous chiffre 1 réalisent les conditions d'admission au deuxième semestre imposées à tous les élèves de l'Ecole normale.
3. Toutefois, en ce qui concerne les branches particulières (musique, dessin, travaux manuels, travaux féminins, éducation physique), le contrôle des résultats obtenus est reporté à la fin du deuxième semestre ; si les résultats sont insuffisants, les candidats devront se soumettre à une formation complémentaire jusqu'à ce qu'ils satisfassent aux conditions.
4. Les décisions qui précèdent, prises à titre provisoire, seront valables au moins durant un cycle complet d'études, à partir du printemps 1968, dans les écoles visées sous chiffre 1.

Le CC peut se rallier à cette optique, pour autant qu'elle ne défavorise pas le recrutement par la voie normale. Les voies parallèles ne doivent en aucun cas signifier une diminution des exigences. L'expérience est du reste limitée dans le temps. Il conviendra d'être vigilant et de suivre de très près le déroulement de cet essai.

Commission pédagogique

Le travail de cette commission a porté essentiellement sur les liaisons entre programmes de la section préprofessionnelle et les cours professionnels subséquents. Actuellement, ces liaisons sont assurées par les directeurs d'écoles eux-mêmes, elle sont le fruit de contacts personnels.

La commission pédagogique aura pour tâche d'étudier plus particulièrement la coordination des programmes de 5e primaire et de 1re MP, ainsi que le programme des classes terminales, et les possibilités professionnelles offertes aux élèves issus de ces classes.

Diplôme de membre honoraire

Comme l'annonce l'« Educateur » N° 37 du 24 novembre 1967, un concours de projets a été ouvert parmi les membres SPN. Le CC a désigné les membres du jury qui sera chargé d'attribuer les prix. Ce sont :

Mme Roxane Marti, MM. M. Jaquet et R. Perrenoud du CC accompagnés de MM. Alex Billetter, graphiste à Neuchâtel et Claudévard, peintre au Cerneux-Péquignot.

Classes terminales

Une séance à laquelle sont invités tous les maîtres titulaires de telles classes sera organisée dans le courant de janvier.

GB.

Nouvelles adresses

En vue de l'établissement de la nouvelle liste des membres SPN, les collègues qui, en cours d'année ont changé de domicile voudront bien, si ce n'est déjà fait, communiquer leur nouvelle adresse à leur président de section.

GB.

Rapport groupes de travail SPM

Gr. A : PRÉPROFESSIONNELLE

1. Exigences d'entrée, aire de recrutement

Il apparaît clairement que si la section préprofessionnelle veut être considérée comme section secondaire à part entière, les exigences d'entrée dans cette section ne devront céder en rien à celles demandées pour les sections parallèles. En aucun cas les élèves échouant dans les autres sections ne pourront entrer d'office en préprofessionnelle.

Exigences d'entrée :

- a) élèves sortant de la 5e année : promotion normale uniquement ;
- b) élèves ayant subi un an de retard : promotion plus examens et tests positifs. Rapport du psychologue et du médecin scolaire s'il y a lieu ;
- c) retour de pré-gymnasiale : à niveau égal, sans condition ; à niveau supérieur, examens plus tests positifs, éventuellement cours de rattrapage ;
- d) retour de moderne : mêmes conditions que le retour de pré-gymnasiale.

2. Objectif visé, but

a) Eventail des professions auquel aboutit la section

Nous pensons qu'à priori, tout est possible. Les programmes de la section préprofessionnelle ne doivent en aucun cas restreindre l'éventail des possibilités offertes aux élèves. Le programme d'extension prévu pour la 4e permet précisé-

ment de développer les aptitudes particulières de certains élèves. La valorisation de cette section se fera si, chaque année, les meilleurs éléments d'une classe réussissent les examens d'entrée des écoles supérieures (Ecole de commerce, Technicum). Nous ne pouvons pas présenter un éventail détaillé des professions ouvertes à la section.

b) Conditions d'admission dans les diverses professions

Notre groupe de travail déclare son incompetence dans ce domaine. Il propose qu'une commission soit nommée, qui prendrait contact avec les personnes chargées d'accueillir les élèves à la sortie de l'école. Cette commission comprendrait :

- 1) des représentants de l'enseignement préprofessionnel,
- 2) des représentants des milieux professionnels (écoles et industries),
- 3) des représentants des autorités (Départements de l'instruction publique et de l'industrie).

Elle discuterait du problème des examens et prendrait toutes les dispositions nécessaires pour que les programmes des futurs apprentis soient en corrélation avec nos programmes.

c) Différence avec la section moderne

Les programmes de la section préprofessionnelle, les problèmes de méthodologie, voire de connaissances, demandent de la part du maître un travail de préparation (pour certains de nos collègues un effort d'adaptation), qu'il est souvent difficile d'effectuer dans sa totalité. Le maître doit être de plus en plus un spécialiste en tout (ce qui n'est pas le cas des maîtres de la section moderne). Nous suggérons donc qu'à l'intérieur d'un collège, un maître se sentant particulièrement porté vers une branche (sciences, histoire, géographie, civisme, dessin, allemand, gymnastique, chant) ait la possibilité d'enseigner cette branche dans plusieurs classes. En échange, d'autres maîtres enseigneraient dans la sienne les disciplines qui l'intéressent moins. Le maître donnera toutefois la majorité des leçons à la classe dont il est le titulaire.

3. Titre

Il est indispensable que les élèves sortant de 4e préprofessionnelle puissent faire valoir un titre qui doit les différencier des élèves n'ayant pas terminé normalement leur formation (normalement = remplissant les conditions de promotion). Ceci pour plusieurs raisons :

- a) Encourager tous les élèves qui en sont capables à terminer le cycle.
- b) Encourager les élèves à travailler jusqu'à la fin de leur scolarité.

Mesures propres à encourager ce travail :

- Le contrat d'apprentissage ne sera signé qu'après l'obtention du titre.
- Les examens d'entrée ne seront pas fixés avant le dernier trimestre.

— Les élèves pourront présenter périodiquement leurs résultats scolaires à leur futur employeur.

c) Permettre aux patrons et chefs d'apprentissage de distinguer les élèves sortant d'une 4e préprofessionnelle des élèves sortant d'une fin de scolarité.

L'école est jugée en bloc par les performances des élèves des deux catégories. Ces jugements portent préjudice aux bons élèves. En effet, un patron fort d'une mauvaise expérience avec un élève de fin de scolarité ne réservera ultérieurement ses places d'apprentis qu'aux élèves des autres sections.

Il va sans dire qu'un titre délivré en fin de 4e préprofessionnelle n'aura de valeur que *s'il est reconnu officiellement par les milieux de l'économie* et qu'il soit autre chose qu'une simple attestation de fréquentation. De plus les normes pour l'attribution du certificat devront être uniformisées dans tout le canton. Le niveau des épreuves sera déterminé par un colloque des maîtres de 3e et 4e année.

L'allemand comptera au même titre que les autres disciplines du premier groupe.

Pour que ce titre puisse avoir une valeur, un même certificat sera délivré en section moderne et dans les mêmes conditions.

4. Propositions

Afin de donner à la section préprofessionnelle le caractère d'une section secondaire, nous demandons à l'autorité :

- a) la création rapide de la commission préconisée sous chiffre 2 ;
- b) une direction propre à la section préprofessionnelle, rattachée aux autres sections secondaires ;
- c) la mise à disposition pour les élèves de 3e et 4e préprofessionnelle de cours à option d'anglais ou d'italien ;
- d) la création du titre défini sous chiffre 3.

Groupe de travail A :

Jean-Michel Kohler, La Chaux-de-Fonds

Michel Girard, Neuchâtel

André Aubry et André Blaser, Peseux.

Rapport adopté par le Comité central le 11 janvier 1968.

Comité central

séance du 11 janvier 1968 à Neuchâtel, présidence Marcel Jaquet, président.

Remerciements

Le Comité central tient, en tant qu'organe responsable de la SPN à exprimer sa gratitude et la satisfaction de tous les collègues au Conseil d'Etat pour l'allocation de compensation au renchérissement versée à fin décembre, ainsi que pour l'allocation de 4 pour cent acquise dès janvier 1968. Une lettre de remerciements a déjà été envoyée au Conseil

d'Etat par le secrétariat fédératif VPOD. Nous pouvons estimer en effet que les revendications posées par les associations professionnelles en vue d'une réadaptation à l'indice du coût de la vie, en juin déjà, puis reprises en août, ont obtenu le succès désiré.

Autre sujet de satisfaction : à la suite des cours de formation complémentaire pour les titulaire de classes préprofessionnelles, le CC, entre autres remarques, avait demandé qu'à l'avenir ces cours prennent un caractère facultatif, au moins pour les collègues engagés depuis plusieurs années en PP. Le principe en est maintenant admis par le DIP. Un premier cours d'allemand, consistant en huit séances de laboratoire de langue débutera en janvier. La formule adoptée une heure par semaine, est de celles que nous avons suggérées. Nous remercions également le DIP d'avoir accédé à notre demande.

Le dialogue entre les autorités et les associations professionnelles est parfois long, il est cependant toujours cordial. Jamais la collaboration n'a été plus nécessaire qu'aujourd'hui. Le succès et l'efficacité de la réforme en dépendent.

Statut du corps enseignant

Le projet préparé par le nouveau juriste attaché au DIP pourra être étudié dès le milieu de février. Le CC a d'ores et déjà demandé au Département d'en prévoir la multocopie à un nombre suffisant d'exemplaire, afin que chaque membre de la SPN en ait un en main. La distribution en sera assurée par les sections.

Début de l'année scolaire

L'entrée des classes en automne devrait être chose faite en 1972. Il conviendra toutefois de procéder par paliers afin d'éviter de trop graves perturbations dans les effectifs scolaires.

Rapport « Préprofessionnelle »

Le CC a examiné ce document pour la seconde fois, en présence de deux de ses auteurs, membres du groupe de travail A. Après quelques modifications, il est adopté et sera mis en discussion à l'assemblée trisannuelle du 9 mars. (Voir ci-dessus.).

Administrateur

Le poste d'administrateur SPN sera mis au concours dans le prochain numéro de l'« Educateur ». Un cahier des charges provisoire sera établi, il pourra être consulté auprès des membres du CC et des présidents de sections.

G. B.

Bienvenue

à Mlle Marlyse Lorimier, institutrice à La Chaux-de-Fonds, ainsi qu'à M. Marcel Othenin-Girard, maître de travaux manuels à Neuchâtel qui viennent d'entrer dans la société.

G. B.

jura bernois

Communiqué

Maintien de la classe de raccordement pour 1968-1969 Ecole normale d'instituteurs, Porrentruy

Nous apprenons que le Conseil exécutif autorise la direction de l'Instruction publique à maintenir la classe de raccordement, créée en 1964, pour l'année scolaire 1968-1969. Loin d'être une concurrence à l'école secondaire, elle est ouverte à *de bons élèves de l'école primaire* du Jura, qui peuvent y accomplir leur 9^e année de scolarité obligatoire ou une 10^e année d'école. L'année dernière, le recrutement a été élargi à des élèves qui, ayant échoué de peu à l'examen d'admission persistaient dans leur intention d'entrer à l'Ecole normale.

L'enseignement dans cette classe est gratuit; les moyens d'enseignement sont remis en prêt aux élèves qui, sur demande, peuvent obtenir des bourses dont le montant est en rapport avec la situation des parents ou des personnes qui en ont la charge.

L'entrée se fait en principe sans examen, sur la recommandation de l'instituteur, sauf en cas d'un grand nombre d'inscription, qui rendrait un choix indispensable.

Les élèves de cette classe, sont appelés à subir l'examen d'entrée normal. Un sérieux effort leur est demandé, ce qui implique, de leur part, du caractère et de la volonté. En cas d'échec, ils reçoivent un «certificat de fréquentation» attestant qu'ils ont reçu un enseignement spécial dans di-

verses disciplines (allemand, mathématiques, physique, etc.). Ainsi, rien n'est perdu.

Pour tout renseignement, s'adresser à la direction de l'Ecole normale d'instituteurs, 2900 Porrentruy.

Délai d'inscription : 20 février 1968.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces:
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

bibliographie

Francine Jaunin-Mannoni

La rééducation du raisonnement mathématique et les quatre opérations, base des mathématiques, Les Editions sociales françaises - Paris 1965.

Dans ces deux ouvrages, l'auteur relate, avec de nombreux exemples pratiques, un certain nombre de cas de rééducation d'élèves éprouvant des difficultés particulières en mathématiques et en arithmétique.

Francine Jaunin-Mannoni s'est efforcée, au cours d'une expérience qui a duré cinq années, de venir en aide à des enfants qui avaient beaucoup de mal à maîtriser cette

branche. Les résultats de ses travaux présentent un grand intérêt pour les maîtres des classes ordinaires qui, constatant les échecs de leurs élèves, ne parviennent pas toujours à en déceler les causes et à découvrir par quelle action pédagogique ils pourront y remédier. Comme le dit l'auteur, «s'il est... tout à fait regrettable de voir de nombreuses portes se fermer devant des enfants intelligents et normaux mais «nuls en math», qu'on laisse patauger alors que, pris à temps et de manière correcte, ils pourraient très bien faire de brillantes études, il est par contre profondément ridicule (et plus fréquent qu'on ne le croit) d'apprendre les fractions ou la multiplication à un débile qui ne saura, de toutes manières, jamais les utiliser. C'est dire que le but à atteindre est avant tout humain.»

Les observations figurant dans ces livres sont constituées par le récit de séances de rééducation. Le but des exercices qui y sont décrits n'est pas de « concrétiser les mathématiques pour les abaisser au niveau de l'enfant », mais au contraire d'« élever l'enfant jusqu'à la pensée mathématique, c'est-à-dire le conduire à l'abstraction ».

«... Si les exercices concrets sont nécessaires, on ne doit jamais perdre de vue qu'ils ne constituent qu'une étape provisoire en vue d'un développement ultérieur où se révélera la vraie nature des opérations. Il ne faudrait pas croire par conséquent que le but de ces procédés pédagogiques est d'amener l'enfant à découvrir des mathématiques qui seraient dans les objets... Le matériel concret n'est pas autre chose qu'un moyen de communication plus accessible à l'enfant que ne l'est la parole. »

Dans une période où l'enseignement des mathématiques est partout remis en question, la lecture de ces deux volumes peut susciter chez le lecteur des réflexions fructueuses.

**LE SPORT ...
FORME LA JEUNESSE**

Adressez-vous
au
spécialiste



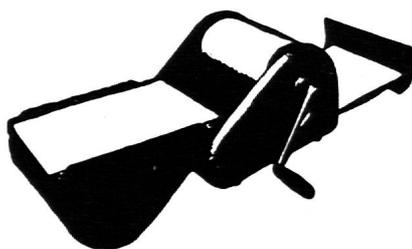
Pour vos imprimés



une adresse

**Corbaz s.a.
Montreux**

Reproduire textes, dessins, programmes, musique, images, etc., en une ou plusieurs couleurs à la fois à partir de n'importe quel « original », c'est ce que vous permet le



**CITO
MASTER 115**

L'hectographe le plus vendu dans les écoles, instituts, collèges. Démonstration sans engagement d'un appareil neuf ou d'occasion.

Pour VAUD/VALAIS/GENÈVE : P. EMERY, Epalinges, téléphone (021) 32 64 02.
CITO S. A., Bâle, St. Jakobsstr. 17, tél. (061) 34 82 40

Administration cantonale vaudoise

Annonce de place vacante

Educateur A ou B

aux Etablissements de la plaine de l'Orbe, 1530 Orbe
Pour les conditions spéciales, prière de consulter la « Feuille des avis officiels du canton de Vaud » du mardi 23 janvier 1968.

OFFICE DU PERSONNEL

CINÉMA

A vendre, à prix avantageux, projecteurs de démonstration de l'année. Appareils BELL et HOWELL, KODASCOPE, SIEMENS, MICRON XXV. Occasions uniques ! Tél. (032) 2 84 67, ou écrire au bureau du journal.

école
lémania
lausanne

3, chemin de Préville
(sous Montbenon)
Tél. (021) 23 05 12

**prépare à la vie
et à toutes les situations
dès l'âge de 10 ans !**

Etudes classiques,
scientifiques et
commerciales.
Secrétaires de direction,
comptables, sténodactylos.
Cours du soir.

**Cours de français
pour étrangers**

Inscriptions et examens d'admission dans les établissements secondaires du canton de Vaud

I. COLLÈGES SECONDAIRES :

A. Zones de recrutement des collèges secondaires de Lausanne et des régions limitrophes

Dès 1968, les zones de recrutement secondaires de Lausanne et des régions limitrophes sont délimitées comme suit :

1. Compte tenu des précisions données ci-dessous (chiffres 2-7), la zone officielle de recrutement des collèges secondaires de Lausanne est limitée inclusivement par les localités suivantes :
St-Sulpice - Bussigny - Cossonay - Daillens - Cheseaux - Froideville - Montpreveyres - Forel (Lavaux) Cully.
Cette répartition est une répartition de principe, à laquelle des dérogations peuvent être accordées, à condition d'être justifiées, notamment dans les circonstances suivantes :
a) passage après le premier cycle dans une section n'existant pas dans le collège le plus proche ;
b) frères ou sœurs fréquentant déjà un collège lausannois ;
c) parents travaillant à Lausanne et pouvant assurer le transport de leurs enfants.
2. **Limites entre Morges et Lausanne :**
Arrêt des Pierrettes et plus à l'est :
Collèges lausannois
Arrêt de St-Sulpice (boucle) et plus à l'ouest :
Collège de Morges
Chavannes, Ecublens, Renens :
choix laissé aux parents
Chavannes-le-Veyron, Grancy :
Collège de Morges (par le bus des écoliers)
3. **Limites entre Vallorbe et Lausanne :**
Ferreynes - La Sarraz - Moiry - Orny - Pompaples :
Collège de Vallorbe
Eclépens (secteur desservi par la gare CFF de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
4. **Limites entre Orbe et Lausanne :**
Candidats domiciliés sur la ligne Lausanne-Yverdon, en dehors des rayons de recrutement des collèges de Lausanne et d'Yverdon :
Eclépens (secteur desservi par Eclépens-Gare) :
Collège d'Orbe
Eclépens (secteur desservi par la gare de La Sarraz) :
Collège de Vallorbe
Daillens :
Collèges lausannois et éventuellement
Collège d'Orbe
- Limites entre Echallens et Lausanne :**
Cheseaux, Morrens :
dans la règle : Collèges lausannois
pour les motifs invoqués sous 1. ci-dessus ;
acceptation au Collège d'Echallens
Cugy :
Collèges lausannois
Bretigny-sur-Morrens :
Collège d'Echallens
6. **Limites entre Moudon et Lausanne :**
Corcelles-le-Jorat, Mézières, Les Tavernes, Oron, Palézieux-Gare, Palézieux-Village :
Collège de Moudon
Oron-le-Châtel, Chesalles-sur-Oron et Bussigny-sur-Oron :
choix laissé aux parents
Les Cullayes, Montpreveyres :
Collèges lausannois
7. **Limites entre Vevey et Lausanne :**
Chexbres et environs :
Collège de Vevey
Puidoux :
choix laissé aux parents
Cully, Epeesses :
Collèges lausannois

B. Inscriptions

Collèges secondaires de Lausanne :

Les inscriptions aux examens d'admission dans les collèges secondaires de Lausanne (pour toutes les classes) se prendront au

Collège secondaire de l'Elysée

Lausanne, av. de l'Elysée 6,
groupe supérieur, rez-de-chaussée, salle d'étude
du jeudi 1er février au mardi 13 février 1968
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. (le samedi de 9 h. à 12 h. seulement). Téléphone : No 27 94 95, aux heures indiquées ci-dessus.

Présenter le livret de famille, le livret scolaire et les certificats de vaccination contre la variole et la diphtérie.

Ne pourront être admis dans un collège de Lausanne que les enfants régulièrement domiciliés dans la zone de recrutement officielle indiquée sous lettre A ci-dessus.

Les examens d'admission en première année (âge normal 10 ans dans l'année) auront lieu les **4 et 5 mars 1968**. Seuls y seront convoqués les candidats inscrits dans le délai indiqué ci-dessus.

Pour les examens d'admission dans les autres classes (2 à 6) les dates des 21 au 23 mars ont été retenues. Les candidats recevront une convocation.

Autres collèges du canton :

Dans tous les autres collèges secondaires du canton, les examens d'admission en première année auront lieu également les **4 et 5 mars**. Pour les inscriptions, prière de se renseigner auprès des secrétariats des établissements.

II. GYMNASES du Belvédère et de la Cité, Lausanne :

Les élèves qui obtiendront au printemps 1968 le certificat d'études secondaires d'un collège officiel vaudois seront admis au Gymnase dans la section qui correspond à leurs études antérieures. Ils ont été inscrits en novembre 1967 par l'entremise du directeur du collège.

Les élèves qui ne viennent pas d'un collège secondaire vaudois sont astreints, en principe, à un examen d'admission. Leur inscription doit se faire **avant le 15 février 1968** auprès du Gymnase de la Cité, Lausanne, pour toutes les sections.

S'adresser au secrétariat de cet établissement pour tous renseignements sur le programme et les dates de l'examen d'admission qui aura lieu au cours du mois de mars.

III. ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE ET D'ADMINISTRATION, LAUSANNE :

Les inscriptions seront prises au secrétariat de l'école (Maupas 50), **jusqu'au 28 février 1968**. Heures d'ouverture : 8 h. à 12 h. et 14 h. à 18 h. Le mercredi et le samedi : 8 h. à 12 h. seulement.

Présenter, pour les élèves venant des écoles publiques du canton de Vaud, le livret scolaire. Pour les autres, présenter en plus l'acte de naissance ou d'origine, ou le livret de famille, et les certificats de vaccination antivariolique et antidiphtérique.

La classe préparatoire de première année étant provisoirement supprimée, les inscriptions ne seront prises que pour les classes de deuxième année et des années suivantes.

Conditions d'admission : 15 ans révolus au 31 décembre 1968 pour la classe de deuxième année ; un an de plus pour chacune des classes suivantes. Pour les autres conditions d'admission, le secrétariat renseignera.

Les examens d'admission auront lieu les **16 et 17 avril 1968**.

Département de l'instruction publique
et des cultes
Enseignement secondaire

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 BERN

J. A.
1820 Montreux 1